

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

2^e Classe

Année 1912-1913

Esquisse

Le Théâtre du Nouveau Paris.

Dans la multiplicité d'aménagements que la Transformation des fortifications et de la zone autorisera d'ici peu, le Théâtre paraît tout indiqué.

Messieurs les Juries n'oublieront pas que la circonstance veut que toute exécution réponde au libre jeu de l'atmosphère, de façon à assurer une source de salubrité pour la Capitale approfondie de l'avenir.

Les concurrents envisagent toutes les conditions de confort réclamées de nos jours, et suivant leurs initiatives personnelles, ils concevront un Théâtre couvert ou en plein air.

Leur différentes études comprendront :

Plan de situation à l'échelle de . . . 0^m,001 p.m.

Quais en perspective de la localité.

Plan, coupe, élévation à l'échelle de . . . 0,002 p.m.

à remettre ce soir avant 4 heures.

Le jugement comportera
un maximum de 30 points.

Le 12 Dec. 1912



Le Directeur de l'Ecole,

Astor Trélat